

Fiche de données de sécurité
selon le règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH)



ENCRE/FEUTRE DE TEST ROSE 30 à 44 mN/m

N° de produit : 40.60xxx.0 / 40.451xx.0
Date de révision : 01/01/2019
Page 1 sur 8

Date d'impression : 01/01/2019 / Version 3.3 fr

Page 2 sur 8 ENCRE/FEUTRE DE TEST ROSE 30-44 mN/m Date d'impression : 01/01/2019 / Version 3.3 fr

1. Désignation de la substance ou du mélange et de l'entreprise

- 1.1 Identificateur de produit :**
Nom commercial / désignation :
ENCRE DE TEST
FEUTRE DE TEST
- 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**
Utilisations de la substance ou du mélange :
Détermination de la tension et de la propreté superficielles des corps solides (feuilles/pièces moulées) en matière plastique, métal, verre, etc.
- 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**
Nom de la société : arcotest GmbH
Adresse : Rotweg 25
D-71297 Mönsheim
Téléphone : +49 7044 9022 70
Fax : +49 7044 9022 69
Contact pour des informations : Madame Anca Muresan
E-mail : info@arcotest.info
Internet : www.arcotest.info
- 1.4 NUMÉRO D'URGENCE :**
+49 170 5351 781
(24 h sur 24 en allemand et anglais)

2. Dangers possibles

- 2.1. Classification du mélange :**
Règlement (CE) N° 1272/2008
Irritation oculaire, catégorie 2 H319
Effet irritant sur la peau, catégorie 2 H315
Toxicité aiguë, catégorie 4 (orale) H302
STOT RE2, catégorie 2 (orale) H373

Informations supplémentaires :
Texte des phrases H et EUH : voir section 16.

2.2. Éléments d'étiquetage
Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Identificateur de produit :
ENCRE DE TEST
FEUTRE DE TEST

Pictogrammes de danger :



Avertissement :
Attention

Indications de danger :

- H319 Provoque de graves irritations oculaires.
H315 Provoque des irritations cutanées.
H302 Nocif en cas d'ingestion.
H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée

Consignes de sécurité :

- Prévention**
P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P264 Se laver les mains soigneusement après utilisation.
P270 Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'utilisation.

Réaction

- P302 + P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : laver abondamment à l'eau et au savon.
P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.
P301 + P312 EN CAS D'INGESTION : en cas de malaise, appeler un CENTRE ANTI-POISON ou un médecin.

Étiquetage des emballages d'une contenance inférieure à 125 ml

Avertissement : Attention

Symbole de danger :



2.3 Autres dangers :

Aucune donnée supplémentaire n'est disponible.

3. Composition/Information sur les ingrédients

3.1 Mélanges

Composants dangereux

Désignation	N° CAS	N° CE	N° REACH	N° Index	%
Classification selon le règlement (CE) N° 1272 [CLP]					MG en g/mol

2-méthyl-2,4-pentanediol – C ₈ H ₁₈ O ₂					
107-41-5	203-489-0		*	603-053-00-3	3-90 %
Eye Irrit. 2, Skin Irrit. 2 ; H319, H315					118,17 g/mol

Diéthylène glycol – synonyme : 2,2-oxydiéthanol – C ₄ H ₁₀ O ₃					
111-46-6	203-672-2		01-2119475610-41-xxxx	603-140-00-6	10-100 %
Acute Tox. 4 (oral), STOT RE 2 ; H302					106,12 g/mol

Préparation à base de solvants organiques et d'ingrédients colorants

* Aucun numéro d'enregistrement n'est disponible pour cette substance car la substance ou son utilisation sont dispensées d'enregistrement selon l'article 2 du règlement REACH (CE) N° 1907/2006, le tonnage annuel ne nécessite aucun enregistrement ou l'enregistrement est prévu ultérieurement.

Conseils supplémentaires :

Texte des phrases H et EUH : voir section 16.

4. Mesures de premiers secours

4.1 Description des mesures de premiers secours

Inhalation :

Apport en air frais

Contact avec la peau :

Laver abondamment à l'eau. Enlever les vêtements contaminés.

Contact avec les yeux :

Laver abondamment à l'eau. En cas d'irritation oculaire, consulter un ophtalmologue.

Ingestion :

Boire immédiatement de l'eau (2 verres d'eau maximum). Consulter un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Toux, insuffisance respiratoire, vertiges, perte de connaissance, céphalées, crampes, nausées, vomissements.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune information disponible.



5. Mesures de lutte contre les incendies

- 5.1 Moyens d'extinction :
Eau, dioxyde de carbone (CO₂), mousse, poudre d'extinction
- 5.2 Dangers particuliers, résultant de la substance ou du mélange
Les matières combustibles, les vapeurs sont plus lourdes que l'air et se répandent au sol.
La formation de mélanges explosifs avec l'air est possible en cas de forte chaleur.
En cas d'incendie, formation possible de gaz et de vapeurs dangereux : monoxyde de carbone et dioxyde de carbone.
- 5.3 Conseils pour lutter contre les incendies
Le stationnement dans la zone dangereuse est autorisé uniquement avec un appareil de protection respiratoire autonome. Pour éviter le contact avec la peau, respecter une distance de sécurité ou porter des vêtements de protection appropriés.
Conseils supplémentaires :
Refroidir les récipients fermés qui se trouvent à proximité du foyer d'incendie avec de l'eau pulvérisée.
Neutraliser les fuites de vapeur avec de l'eau.
Éviter la pénétration des eaux d'extinction du feu dans les eaux de surface ou souterraines.

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- 6.1 Mesures de précaution individuelle, équipements de protection et procédures d'urgence
Pour les non-secouristes
Ne pas inhaler les vapeurs/les aérosols. Éviter tout contact avec la substance. Veiller à une aération suffisante. Évacuer la zone dangereuse, respecter les procédures d'urgence, consulter un spécialiste.
Pour les équipes de secours
Équipement de protection : voir section 8
- 6.2 Mesures de protection de l'environnement :
Ne pas rejeter dans les canalisations. Risque d'explosion.
- 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage
Étanchéifier les canalisations. Recueillir, endiguer et évacuer par pompage.
Tenir compte des éventuelles restrictions de matériau ! (données figurant dans la section 7 ou 10)
Recueillir avec un matériau absorbant les liquides, par ex. Chemizorb®. Éliminer le produit. Nettoyer.
- 6.4 Référence à d'autres sections
Consignes relatives à l'élimination, voir section 13

7. Manipulation et stockage

- 7.1 Mesures de protection pour une manipulation sûre
Mesures de protection :
Éviter la formation d'aérosol. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
- 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités
Exigences concernant les locaux de stockage et les récipients :
Fermer de manière étanche.
Stocker à une température comprise entre +15 °C et 25 °C.
- 7.3 Utilisations finales spécifiques :
Aucune utilisation finale spécifique n'est prévue, à l'exception de celles mentionnées à la section 1.

8. Contrôle de l'exposition/équipement de protection individuelle

- 8.1 Paramètres à surveiller
Aucune donnée disponible.
- 8.2 Contrôle de l'exposition
Privilégier les mesures de protection techniques et l'application de procédures de travail appropriées par rapport à l'utilisation d'un équipement de protection individuelle. Voir section 7
- 8.2.1 Dispositifs techniques de commande appropriés :
Les méthodes de mesure de l'atmosphère sur le poste de travail doivent satisfaire aux exigences des normes DIN EN 482 et DIN 689



8.2.2 Équipements de protection individuelle :

Choisir les moyens de protection individuelle en fonction de la concentration et de la quantité des substances dangereuses spécifiques au poste de travail S'informer auprès du fournisseur sur la résistance chimique des moyens de protection.

Le travail généralement effectué avec de très faibles quantités rend moins nécessaire le port d'un équipement de protection individuelle, à l'exception d'une protection appropriée des mains, en cas d'usage conforme impliquant une application par pinceau ou par feutre et tant qu'un contact avec la peau est exclu. Une protection préventive de la peau (crème spéciale) est recommandée.

Mesures d'hygiène :

Remplacer immédiatement les vêtements contaminés. Protection préventive de la peau. Se laver les mains et le visage après le travail.

Protection oculaire :

Lunettes de protection

Protection des mains :

En cas de contact intégral : Matériel de protection des mains : caoutchouc nitrile, épaisseur de couche 0,50 mm, temps de pénétration du matériau > 480 min
En cas de contact par éclaboussures : Matériau de protection des mains : caoutchouc nitrile, épaisseur de couche 0,50 mm, temps de pénétration du matériau > 480 min

Les gants de protection utilisés doivent répondre aux spécifications de la directive CE 89/686/CEE et de la norme correspondante EN374, par exemple KCL 706 Lapren® (contact intégral), KCL 741 Dermatri® L (contact par éclaboussures).

Les temps de pénétration indiqués ci-dessus ont été déterminés par la société KCL avec des échantillons des types de gants recommandés lors de mesures en laboratoire selon la norme EN374.

Cette recommandation est valable uniquement pour le produit indiqué sur la fiche de données de sécurité, fourni par nos soins et dans le but d'utilisation précisée. En cas de solution ou de mélange avec d'autres substances et/ou de conditions différentes de celles de la norme EN374, il convient de contacter le fournisseur des gants agréés CE (par ex. KCL GmbH, D-36124 Eichenzell).

Protection respiratoire :

Obligatoire en cas d'apparition de vapeurs/d'aérosols.

Type de filtre recommandé : filtre A

L'entrepreneur doit s'assurer que la maintenance, le nettoyage et le contrôle des dispositifs de protection respiratoire sont exécutés et documentés conformément aux instructions du fabricant.

8.2.3 Contrôle de l'exposition

Ne pas rejeter dans les canalisations.

9. SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques

9.1 Données relatives aux propriétés physiques et chimiques fondamentales

Forme :	liquide
Couleur :	rose
Odeur :	quasiment inodore
Seuil olfactif :	aucune information disponible
pH :	(20 °C) env. 6-8 pour 200 g/l
Point de fusion :	selon la gradation, entre -40 et -6 °C
Point d'ébullition/plage d'ébullition :	selon la gradation, entre 196 et 244 °C pour 1013 hPa
Point d'éclair :	entre 93 et 123 °C c.c. (DIN 51758)
Vitesse d'évaporation :	aucune information disponible
Inflammabilité (solide, à l'état gazeux) :	aucune information disponible
Limite inférieure d'explosivité :	entre 1 et 1,8 Vol%
Limite supérieure d'explosivité :	entre 9,9 et 12,2 Vol%
Pression de vapeur :	(20 °C) : entre 0,03 et 0,07 hPa
Densité :	(20 °C) entre 0,92 et 1,12 g/cm ³
Solubilité :	aucune information disponible.
Solubilité dans l'eau :	aucune information disponible.
Coefficient de partage ; n octanol/eau	log Pow : -1,98 à 0,58 (25 °C) Méthode : (IUCLID) (Lit.) Une bioaccumulation n'est pas à prévoir (log Pow <1)



Température d'auto-inflammabilité :	aucune information disponible
Température de décomposition :	aucune information disponible
Viscosité, dynamique :	(20 °C) 36 – 42 mPa
Propriétés explosives :	aucune information disponible
Propriétés d'oxydation :	aucune information disponible
Solvants organiques :	100,0 %
COV (EU)	100,00 %
Autres données :	
Température d'ignition :	entre 230 et 425 (DIN 51794)

10. Stabilité et réactivité

- 10.1 Réactivité :
La formation de mélanges explosifs avec l'air est possible en cas de forte chaleur.
- 10.2 Stabilité chimique :
Le produit est chimiquement stable dans des conditions ambiantes normales (température ambiante).
- 10.3 Possibilité de réactions dangereuses :
Réactions violentes possibles avec des acides minéraux, des agents d'oxydation puissants
- 10.4 Conditions à éviter :
Forte chaleur. Une plage à partir d'env. 15 Kelvin en-dessous du point d'éclair est évaluée comme critique.
- 10.5 Matériaux incompatibles :
Aucune donnée disponible
- 10.6 Produits de décomposition dangereux :
Aucune donnée disponible

11. Données toxicologiques

- 11.1 Données relatives aux effets toxicologiques
 - 11.1.1 Matières
Toxicité aiguë du diéthylène glycol :
orale : LD50 Rat : Dose 12 565 mg/kg
LDL0 Être humain : Dose 1000 mg/kg
cutanée : LD50 Lapin : Dose 11890 mg/kg
 - Toxicité aiguë du 2-méthyl-2,4-pentanediol**
orale : LD50 Rat : Dose 3692 mg/kg (IUCLID) ; résorption
par inhalation : Symptômes : irritations des muqueuses, toux, insuffisance respiratoire
cutanée : LD50 Lapin : Dose 8000 mg/kg (RTECS) ;
Irritation cutanée due au diéthylène glycol (lapin) : Aucune irritation
Irritation cutanée due au 2-méthyl-2,4-pentanediol (lapin) : Irritations (IUCLID)
Irritation oculaire due au diéthylène glycol (lapin) : Aucune irritation
Irritation oculaire due au 2-méthyl-2,4-pentanediol (lapin) : Provoque de graves irritations oculaires
Test de sensibilisation au diéthylène glycol (cochon d'Inde) : négatif
Génotoxicité in vitro du diéthylène glycol : Test Ames : négatif (IUCLID)
Génotoxicité in vitro du 2-méthyl-2,4-pentanediol : Test Ames : négatif (IUCLID)
 - Effets CMR (effets cancérogènes, mutagènes et toxiques pour la reproduction)**
Aucune donnée disponible.
 - Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)**
Le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition unique.
 - Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)**
Le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition unique.
 - Danger par aspiration**
Aucune classification pour la toxicité par aspiration
 - Autres informations :**
Effets systémiques :
Par déglutition : nausées, vomissements, effets sur le système nerveux central, fatigue. Peut provoquer : des problèmes rénaux, d'autres propriétés dangereuses ne peuvent être exclues.
Maux de tête, vertiges, crampes, perte de connaissance, chute de tension, tachycardie
 - Autres données :**
Les mesures de précaution habituelles doivent être observées en cas de manipulation de produits chimiques.



12. Données relatives à l'environnement

- 12.1 Écotoxicité :
Diéthylène glycol : test EC50 (mg/l)
Bactéries : 29 228 mg/l
Classification : à peine toxique.
Poissons
Classification : à peine toxique
Risque pour le milieu aquatique
Faible
Risque pour l'environnement
Faible
- 2-méthyl-2,4-pentanediol :**
Toxicité pour les poissons : LC50 Gambusia affinis : 8510 mg/l/ 96 h (base de données ECOTOX)
Toxicité pour les daphnies : EC50 Daphnia magna : 3200 mg/l/48 h (IUCLID)
Toxicité pour les bactéries : EC50 Photobacterium phosphoreum : 3070 mg/l 5 min (IUCLID)
- 12.2 Persistance et dégradabilité
Diéthylène glycol :
Test : BSB5
Classification selon dégradabilité biotique : BSB5/CSO – biodégradable
- 2-méthyl-2,4-pentanediol :**
Biodégradabilité : > 70 % - 28d / Méthode : ligne directrice de l'OCDE 302B
Résultat : élimination facile (prélèvement DOC > 70 %)
- 12.3 Potentiel de bioaccumulation :
Coefficient de partage ; n-octanol/eau
Diéthylène glycol : log Pow < 4
2-méthyl-2,4-pentanediol : Log Pow : 0,58 (calculé)
Une bioaccumulation n'est pas à prévoir (log Pow < 1)
- 12.4 Mobilité dans le sol
Aucune information disponible
- 12.5 Résultats de l'évaluation PBT/vPvB
Aucune évaluation PBT/vPvB n'est disponible car aucune évaluation de sécurité chimique n'est requise/n'a été menée.
- 12.6 Autres effets nuisibles à l'environnement :
Informations écotoxicologiques supplémentaires :
Ne pas rejeter dans les eaux, les égouts ou ne pas laisser pénétrer dans le sol.

13. Consignes relatives à l'élimination

- 13.1 Procédures de traitement des déchets
Ce produit et son récipient doivent être éliminés comme des déchets dangereux. Élimination du contenu et des récipients conformément aux réglementations locales/régionales/internationales.
Informations relatives à l'évacuation des eaux usées
Ne pas laisser pénétrer dans le réseau d'égout.
- 13.2 Législation pertinente en matière de déchets
L'attribution des numéros de code/désignations des déchets s'effectue conformément à l'EAKV d'une manière spécifique au secteur et au processus.
- 13.3 Commentaires
Les déchets sont séparés de telle sorte qu'ils puissent être traités séparément par des établissements municipales ou nationales de gestion des déchets. Veuillez respecter les réglementations nationales ou régionales en vigueur.
- 13.4 Renseignements supplémentaires
Retour des encres inutilisables pour élimination est possible.

14. Informations concernant le transport

- 14.1 Mesures de précaution particulières pour l'utilisateur
Produit non dangereux au sens des réglementations pour le transport ADR/RID, ADN, IATA, IMDG



14.2 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et selon le recueil IBC
Non pertinent.

15. Législation

15.1 Prescriptions relatives à la sécurité, à la protection de la santé et de l'environnement/législation spécifique à la substance ou au mélange

15.1.1 Directives EU

Ordonnance sur les accidents majeurs : 96/82/CE

La directive 96/82/CE n'est pas applicable

Restriction d'emploi : Respecter les restrictions d'emploi selon la loi sur le travail des jeunes (94/33/CE).
Respecter les restrictions d'emploi selon l'ordonnance (CE 92/85/CEE) pour les femmes enceintes ou allaitantes.

15.1.2 Réglementations nationales (Allemagne)

Classe de stockage VCI :

10 Liquides inflammables, sauf s'il s'agit de la classe de stockage 3

Avis technique de l'Association professionnelle de l'industrie chimique :

M004 Substances irritantes/substances corrosives

M050 Activités avec substances dangereuses

Classe de pollution des eaux (water hazard class) :

WGK 1 peu polluant

15.2 Évaluation de la sécurité chimique :

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée pour ce produit.

16. Autres indications

16.1 Abréviations et acronymes

ADR Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
CAS Chemical Abstracts Service (Service des résumés analytiques de chimie)
DIN Norme de l'Institut allemand de normalisation
CE Communauté européenne
IATA-DGR International Air Transport Association (Association du transport aérien international) - Dangerous Goods Regulations (réglementation des matières dangereuses)
Recueil IBC Recueil international de règles relatives à la construction et à l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac
Code IMDG International Maritime Code for Dangerous Goods (Code maritime international pour le transport de marchandises dangereuses)
ISO Norme de l'Organisation internationale de normalisation
IUCLID International Uniform Chemical Information Database (base de données internationale sur les informations chimiques unifiées)
LC Concentration létale
LD Dose létale
log K_{ow} Coefficient de partage entre l'octanol et l'eau
OCDE Organisation de coopération et de développement économiques
PBT Persistant, bioaccumulable et toxique
RID Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses
TRGS Prescriptions techniques pour les substances dangereuses
UN United Nations (Organisation des Nations unies)
COV Composés organiques volatils
vPvB Très persistant et très bioaccumulable
VvVvS Prescription administrative relative aux substances dangereuses pour l'eau
WGK Classe de pollution des eaux

16.2 Références bibliographiques et sources de données importantes

Les données concernant les composants dangereux ont été reprises respectivement de la dernière fiche de données de sécurité du précédent fournisseur.



16.3 Classification des mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Voir section 2.1 (Classification).

16.4 Texte des phrases H et EUH (numéro et texte intégral) :

H302 : Nocif en cas d'ingestion.

H315 : Provoque des irritations cutanées

H319 : Provoque de graves irritations oculaires.

H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée

16.5 Conseils relatifs à la formation :

Mise à disposition d'informations, d'instructions et de mesures de formation appropriées à l'attention des utilisateurs.

16.6 Autres indications :

Les risques pour la santé humaine mentionnés dans la présente fiche peuvent survenir en cas de mauvaise manipulation ou de manipulation inappropriée de grandes quantités de ce produit ainsi que du non-respect des mesures de protection et d'hygiène. Toutefois, étant donné qu'une opération de mesure de la tension superficielle ne requiert que plusieurs milligrammes et que ces mesures ne sont pas effectuées en continu mais à intervalles d'une - voire même de plusieurs - heure(s), on peut quasiment exclure tout risque pour la santé humaine en cas de manipulation correcte et de respect des mesures de sécurité prescrites (notamment une aération suffisante et le port d'une protection pour mains adaptée).

Service chargé des renseignements :
Téléphone +49 7044 9022 70
Fax +49 7044 9022 69
E-mail info@arcotest.info

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent les dispositions de sécurité à prendre vis à vis du produit concerné. Elles ne représentent pas une garantie sur les propriétés du produit. Toute modification ou reproduction nécessite l'autorisation expresse d'arcotest GmbH